



Arnaque aux chèques, erreur de la banque

Par Crocodelle

Bonjour,

Je sollicite votre aide concernant une arnaque en ligne à laquelle mon conjoint et moi avons été victimes. Voici les détails :

Mon conjoint a mis en vente son ordinateur pour 750? sur Facebook Marketplace. Un acheteur a proposé de payer par virement bancaire, disant qu'il ne pouvait pas retirer d'argent. Mon conjoint lui propose de faire un virement sur son compte Boursorama, puis de venir chercher l'ordinateur une fois l'argent reçu, mais l'acheteur dit qu'il ne peut pas faire de virement sur une banque en ligne. J'ai alors proposé mon compte à la Caisse d'Épargne.

Le lendemain, l'acheteur nous informe que son père a fait le virement mais qu'il a accidentellement envoyé 800? en trop qui étaient destinés à une autre personne, totalisant 1550?. En vérifiant mon compte, j'ai vu deux dépôts de chèques de 750? et 800?, ce qui était bizarre car on attendait un virement.

L'acheteur nous a ensuite réclamé un virement instantané de la somme en trop. Méfiant, mon conjoint commence à se renseigner et ne réponds plus à l'acheteur le temps d'une heure. L'acheteur commence ensuite à devenir menaçant en nous réclamant cette fois-ci la totalité de la somme, très rapidement. Étant professionnelle de santé, j'ai commencé à paniquer car je savais qu'avec mon nom qu'il avait grâce à mon IBAN, il pouvait me retrouver très facilement sur mon lieu de travail. J'ai donc cédé sous la panique, ne pensant pas à ce moment-là à l'arnaque, et je lui ai fait un virement instantané de la somme totale (1550?) au RIB qu'il nous avait fourni. Nous ne pensions pas qu'un chèque, une fois crédité, pouvait être retiré.

Nous avons compris le soir-même qu'il s'agissait d'une arnaque. Mon compte a été gelé dès le lundi par les systèmes anti-fraude de la banque. Suite à deux rendez-vous avec ma conseillère cette semaine, j'ai appris que :

- il s'agissait de deux chèques volés
- les chèques n'étaient même pas à mon nom
- les chèques ne comprenaient pas ma signature au dos, chose obligatoire pour encaisser un chèque
- je ne reverrais probablement pas mon argent car il s'agit de ma faute si j'ai fait le virement

La banque ne s'est pas gênée pour faire opposition à ma carte (alors qu'il n'y a aucun rapport) et de me prélever des frais bancaires pour refaire celle-ci. Elle m'a aussi prélevé des frais pour rentrer en contact avec la banque réceptrice du virement (ça ne donne visiblement rien).

La somme des deux chèques a été retiré de mon compte aujourd'hui par la banque, après une semaine

Je suis bien d'accord que c'est de ma faute si j'ai fait le virement, mais il s'agit aussi clairement d'une erreur grossière de la banque d'avoir accepté ces deux chèques frauduleux et une faille à son obligation de vigilance. La conseillère rejette totalement la faute sur moi et ne prend aucune responsabilité.

J'ai pu avoir aujourd'hui la copie des deux chèques afin de pouvoir aller porte plainte à la police.

Je voudrais maintenant savoir quels recours puis-je avoir contre la banque, qui a clairement commis une faute en acceptant les chèques ? Quel type d'avocat dois-je contacter pour ce genre de situation ?

Merci d'avance pour votre aide et vos conseils.

Par ESP

Bienvenue

Avant de vous lancer dans une procédure, il faut être certaine de la responsabilité de la banque.

En effet, je connais un cas où le chèque a été déposé par l'escroc via un automate, la banque ne peut pas refuser l'opération mais s'aperçoit de l'escroquerie lors du contrôle physique de la remise.

Les arnaqueurs savent très bien tout cela et c'est pourquoi ils essaient d'obtenir un virement pendant ce court délai.

On appelle cela également "La fraude à la mule financière".

Par ESP

PS/

[url=https://www.abe-infoservice.fr/banque/moyens-de-paiement/le-cheque/la-fraude-au-cheque-se-proteger-et-comment-reagir]https://www.abe-infoservice.fr/banque/moyens-de-paiement/le-cheque/la-fraude-au-cheque-se-proteger-et-comment-reagir[url]

Par jodelariege

bonjour

"Je voudrais maintenant savoir quels recours puis-je avoir contre la banque, qui a clairement commis une faute en acceptant les chèques ? Quel type d'avocat dois-je contacter pour ce genre de situation ?"

pour ma part la banque n'a pas de responsabilité :elle a encaissé les chèques déposés ; ce qui est son travail..

l'arnaque que vous évoquez est bien connue ,hélas ,et connaît des formes diverses mais en général on vous envoie plus d'argent qu'il n'en faut(oups !dit l'arnaqueur...) et l'arnaqueur demande le remboursement de son chèque ou virement en bois....et on rembourse sur son propre argent.....